

Informations de base	
2002/0203(CNS) CNS - Procédure de consultation Règlement	Procédure terminée
Accès aux documents: ouverture au public des archives historiques de la Communauté et de la CEEA Voir aussi 2012/0221(APP) Subject 1.20.05 Accès du public à l'information et aux documents, relations avec l'administration	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond		Date de nomination
	LIBE Libertés et droits des citoyens, justice, affaires intérieures		
	Commission pour avis		Date de nomination
	JURI Juridique et marché intérieur		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	ITRE Industrie, commerce extérieur, recherche, énergie		La commission a décidé de ne pas donner d'avis.
	AFCO Affaires constitutionnelles		MAIJ-WEGGEN Hanja (PPE-DE) 04/11/2002
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunions	Date
	Affaires générales	2522	2003-07-21
	Compétitivité (marché intérieur, industrie, recherche et espace)	2525	2003-09-22
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	Secrétariat général		

Evénements clés			

Date	Événement	Référence	Résumé
19/08/2002	Publication de la proposition législative	COM(2002)0462 	Résumé
23/09/2002	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
18/02/2003	Vote en commission		Résumé
18/02/2003	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A5-0035/2003	
11/03/2003	Décision du Parlement	T5-0076/2003	Résumé
30/04/2003	Publication de la proposition législative modifiée	COM(2003)0244 	Résumé
22/09/2003	Adoption de l'acte par le Conseil suite à la consultation du Parlement		
22/09/2003	Fin de la procédure au Parlement		
27/09/2003	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2002/0203(CNS)
Type de procédure	CNS - Procédure de consultation
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Modifications et abrogations	Voir aussi 2012/0221(APP)
Base juridique	Traité CE (après Amsterdam) EC 308
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/5/16605

Informations complémentaires		
Source	Document	Date
Commission européenne	EUR-Lex	

Acte final	
Règlement 2003/1700 JO L 243 27.09.2003, p. 0001-0004	Résumé

Accès aux documents: ouverture au public des archives historiques de la Communauté et de la CEEA

2002/0203(CNS) - 11/03/2003 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Marcelino OREJA ARBURUA (PPE-DE, E), le Parlement européen a fait siens les amendements proposés par la commission au fond (se reporter au résumé précédent).

Accès aux documents: ouverture au public des archives historiques de la Communauté et de la CEEA

2002/0203(CNS) - 22/09/2003 - Acte final

OBJECTIF : garantir que les documents ayant une valeur historique ou administrative sont préservés et rendus accessibles au public, dans toute la mesure du possible. ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE, Euratom) no 1700/2003 du Conseil modifiant le règlement (CEE, Euratom) no 354/83 concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique. CONTENU : le nouveau règlement harmonise la législation antérieure sur les archives en ce qui concerne l'accès du public à certaines catégories de documents datant de plus de trente ans en application des règles relatives à l'accès du public aux documents (règlement no 1049/2001), conformément aux principes généraux de transparence énoncés à l'article 255. ENTRÉE EN VIGUEUR : 17/10/2003.

Accès aux documents: ouverture au public des archives historiques de la Communauté et de la CEEA

2002/0203(CNS) - 30/04/2003 - Proposition législative modifiée

La Commission a décidé d'accepter une partie substantielle des amendements proposés par le Parlement européen au cours de sa séance du 11 mars 2003, et a dès lors présenté une proposition modifiée.

Accès aux documents: ouverture au public des archives historiques de la Communauté et de la CEEA

2002/0203(CNS) - 19/08/2002 - Document de base législatif

OBJECTIF : modifier le règlement 354/83/CEE, Euratom concernant l'ouverture au public des archives historiques de la Communauté économique européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique. CONTENU : les principes généraux et les limites qui régissent le droit d'accès du public aux documents du Parlement européen, du Conseil et de la Commission ont été fixés par le règlement 1049/2001/CE du Parlement européen et du Conseil. En vertu du règlement 1049/2001/CE, les exceptions au droit d'accès qui y sont prévues ne s'appliquent que pendant une période maximale de trente ans. Toutefois, les exceptions relatives à la protection de la vie privée ou d'intérêts commerciaux ainsi que les dispositions spécifiques relatives aux documents sensibles pourront, si nécessaire, s'appliquer au-delà de cette période. Le règlement 354/83/CEE, Euratom dispose que certaines catégories de documents ne seront pas rendues accessibles au public à l'échéance du délai de trente ans après la production de ces documents. Il est proposé de mettre ces dispositions d'exclusion en conformité avec les exceptions au droit d'accès prévues par le règlement 1049/2001/CE.